



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE

UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES  
PROGRAMMES (UAGCP)



AVIS DE REPORT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N°027/2023/SI/AON/GAVI/UAGCP

**TITRE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORER LE CATALOGUE DES INDICATEURS DE PROMOTION DE LA SANTÉ POUR LA LUTTE CONTRE LA MALADIE Y COMPRIS LA COVID19.**

**FINANCEMENT : GAVI**

La promotion de la santé peut être mise en contribution pour une riposte efficace. Puisque, la promotion de la santé est un moyen efficace pour accroître la participation individuelle et collective à l'action sanitaire, susciter la demande des produits de santé, favoriser l'utilisation des services de soins et la création d'environnements favorables à la santé dans un fondement de justice sociale, d'équité en santé le tout rattaché aux actions sur les déterminants sociaux de la santé. L'approche a été recommandée en 1986 suite à l'adoption de la charte d'Ottawa par les États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis cette date, plusieurs conférences internationales ont porté sur l'élucidation de différents aspects de la charte. De nouvelles données ont éveillé les consciences sur les inégalités de santé et encouragé les États à agir dans le sens de l'équité en matière de santé.

La Guinée est l'un des pays ayant les croissances les plus élevées de la région, avec un taux d'accroissement naturel de 2,8 % par an. L'enquête démographique et de santé (EDS) de 2018 indique que 25% de l'ensemble de la population est composée de femmes en âge de procréer. Le taux brut de mortalité y est de 10,6% et celui de la natalité se rapproche de 39%.

Le Ministère de la Santé a réalisé en 2014 l'évaluation de son ancienne politique et son plan stratégique décennal 2003-2012, assortie de la tenue des États Généraux du secteur. Cette analyse a ressorti que la méprise quant à la santé sexuelle des jeunes et adolescents constitue un véritable enjeu de survie des populations. La couverture vaccinale complète pour les enfants de 12-23 mois reste très faible (24%). La proportion d'enfants non vaccinés (zéro dose) est passée de 11% en 2012 à 22% en 2018. Les enfants de moins de cinq ans sont victimes du paludisme, d'infections respiratoires et de gastrites. La population est souvent confrontée à des maladies transmissibles et non transmissibles, qu'elles soient endémiques ou épidémiques. Les cas de traumatismes mentaux et physiques sont enregistrés dans les formations sanitaires. L'excision (95% de prévalence), en plus du mariage précoce/forcé, est considérée comme une expérience traumatisante qui peut entraîner des complications allant de l'infection génitale à la mort en passant par des difficultés d'accouchement (accouchements dystociques).

Le cadre de vie (physique, social, culturel, interpersonnel et individuel) des populations renferment des déterminants favorisant ou entravant l'adoption de comportements sains. Les interventions de santé doivent être coordonnées pour tenir compte de l'interaction entre les déterminants et ressources du bien-être. L'individu se situe au centre de tous ces facteurs. Sa capacité à agir sur eux peut diminuer au fur et à mesure que son cercle social se distant.

AR

Le Service National de Promotion de la Santé, dans le décret portant Attributions et Organisation du ministère de la santé en 2018, a été élevé au rang de direction pour mieux assurer ses rôles. La vision de la politique de promotion de la santé adhère à celle de la politique nationale de santé. Il s'agit de la vision d'une « Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité, avec leur pleine participation » aux décisions et aux actions qui influent sur leur bien-être. Le plan stratégique qui découle de cette politique couvre la période de 2021 à 2025. Il se décline en trois (03) axes prioritaires :

- Renforcer la Gouvernance du système national de promotion de la santé ;
- Améliorer les connaissances et les attitudes individuelles et collectives favorables à la santé ;
- Développer l'innovation et la recherche en promotion de la santé, et l'utilisation des données pour la prise de décision.

Il est assorti de cette stratégie un plan de suivi-évaluation qui s'étend sur une période de 2021 à 2025 et qui a pour objectif : de produire à temps des informations utiles au suivi des progrès dans l'exécution du plan stratégique 2021-2025, de contribuer à son exécution efficace à travers la prise de décisions proactives, de favoriser l'évaluation de la pertinence des résultats et de l'impact des activités du SNPS à travers le pays. Des outils et méthodes de collecte des données, de traitement, d'analyse ont été développés dans ce plan.

Le SNPS est confronté à des difficultés d'opérationnaliser ce plan, par manque de catalogue d'indicateurs pouvant permettre leur paramétrage dans le DHIS2.

La lettre de mission du service au compte de cette année définie, exhorte l'élaboration du catalogue des indicateurs de promotion de la santé.

Eu égard de tout ce qui précède, le Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique à travers le Service National de Promotion de la Santé entend organiser un atelier d'élaboration du catalogue des indicateurs de promotion de la santé avec l'appui de GAVI à travers l'UAGP. Ce catalogue des indicateurs intéresse aussi le PEV ainsi qu'en cas d'urgence sanitaire comme le COVID. Cette activité sera réalisée avec les chefs d'unités des différents programmes du MSHP.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les consultants individuels de qualification et expertise suffisantes exigées par type de consultance.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits dans les Termes de référence dont la copie est obtenue sur demande envoyée à l'adresse électronique suivante : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) avec précision sur la(les) consultance(s).

Il est demandé aux candidats de fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services décrits, dans leurs dossiers de manifestation d'intérêt préparés et présentés séparément comme suit :

1. **Proposition technique** : comprenant la lettre de motivation/note explicative, l'approche méthodologique détaillée, le plan du travail et chronogramme détaillés, le CV bien détaillé et actualisé décrivant au mieux l'expertise du consultant avec les copies des diplômes et certificats professionnels, ainsi que les références similaires avec attestations de service rendus, satisfecit et/ou recommandations.
2. **Proposition financière** : incluant tous les coûts afférents à la mission comprenant les honoraires et éventuellement les autres coûts remboursables nécessaires. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujéti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Le candidat sera sélectionné basé sur la qualification du consultant (voir paragraphe 7 des TdRs).

Les propositions établies en langue française en deux exemplaires dont un (1) original et une (1) copie doivent être déposées **auprès du Service de Passation des marchés de l'UAGCP sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Palm Résidence Camayenne, corniche nord de Dixinn, à côté de la clinique Ambroise Paré**, au plus tard le **Jeudi 07/12/2023** à 11H00 précises, heure locale.

Pour toutes informations techniques, veuillez adresser un courriel à l'adresse : [tenders.uagcp@gmail.com](mailto:tenders.uagcp@gmail.com) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**NB : La proposition financière doit être présentée dans une enveloppe séparée de la proposition technique et portant la mention proposition financière.**

L'ouverture (à huit-clos) des propositions techniques aura lieu le même jour dans la salle de réunions de l'UAGCP à partir de **12h00**.

Fait à Conakry, le 17/11/2023

Pour l'Autorité contractante,

**Dr. Timothée GUILAVOGUI**

